-COMMUNE D'ORSAY-

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Septembre 2008

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents: Monsieur David Ros, Maire, président, Madame Marie-Pierre Digard, Monsieur Jean-François Dormont, Madame Catherine Gimat, Messieurs Joël Eymard, David Saussol, Mademoiselle Ariane Wachthausen, Monsieur François Rousseau, Madame Michèle Viala, adjoints – Monsieur Jean-Christophe Péral, Madame Elisabeth Delamoye, Monsieur Frédéric Henriot, Madame Mireille Ramos, Monsieur Didier Missenard, Madame Chantal de Moreira, Monsieur Louis Dutey, Mesdames Eliane Sauteron, Claude Thomas-Collombier, Yann Dumas-Pilhou, Messieurs Alexis Foret, Benjamin Lucas-Leclin, Mesdames Dominique Denis, Elisabeth Liddiard, Simone Parvez, Monsieur Guy Aumettre.

Absents excusés représentés :

Madame Agnès Foucher pouvoir à Madame Elisabeth Delamoye

Madame Sabine Ouhayoun pouvoir à Monsieur David Ros

Monsieur Ludovic Grousset pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont

Monsieur Stanislas Halphen pouvoir à Monsieur Joël Eymard Madame Marie-Hélène Aubry pouvoir à Madame Simone Parvez

Absents:

Monsieur Jean-Michel Cour Monsieur Jérôme Vitry Monsieur Christophe Olle

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents 25 Nombre de votants 30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Madame Dominique Denis est désignée, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2008-113 - EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS DUBREUIL ET ILOT DES COURS PAR UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME DE CONCESSION : CHOIX DU DELEGATAIRE ET FIXATION DES TARIFS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le document programme et l'offre valant convention de délégation de service public ci-jointe, et notamment les tarifs qui y sont indiqués.

- **Décide** de désigner la société EFFIA comme délégataire du service public pour l'exploitation et la gestion des parcs de stationnement couverts Dubreuil et Ilot des Cours.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de service public et toutes les pièces afférentes à ce dossier avec la société EFFIA, pour une durée de 5 ans à compter du 19 septembre 2008.
- Précise que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune conformément à l'article L.2121-24 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire suspend la séance à 19h25 pour laisser la parole au public puis clos la séance.

La séance est levée à 19 heures 35.

David ROS Maire d'Orsay Vice-président du conseil général de l'Essonne